



3 décembre 2021

(21-9101)

Page: 1/2

**Conférence ministérielle
Douzième session
Genève, 30 novembre-3 décembre 2021**

Original: anglais

**DÉCLARATION MINISTÉRIELLE CONJOINTE SUR LA PROMOTION DE
L'ÉGALITÉ DES GENRES ET DE L'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE
DES FEMMES DANS LE CADRE DU COMMERCE
DOUZIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE L'OMC**

*Révision**

La présente Déclaration est présentée à la demande de l'Afghanistan; de l'Albanie; de l'Angola; de l'Argentine; de l'Australie; de la Barbade; du Belize; du Bénin; du Botswana; du Brésil; du Burundi; du Cambodge; du Canada; du Chili; de la Chine; de la Colombie; du Costa Rica; de la Côte d'Ivoire; de la Dominique; de l'Équateur; d'El Salvador; des Émirats arabes unis; de l'Eswatini; des États-Unis; de la Fédération de Russie; des Fidji; du Gabon; de la Gambie; de la Géorgie; de la Grenade; du Guatemala; de la Guinée; de la Guinée-Bissau; du Guyana; d'Haïti; du Honduras; de l'Indonésie; de l'Islande; d'Israël; de la Jamaïque; du Japon; du Kazakhstan; du Kenya; du Lesotho; du Liberia; du Liechtenstein; de la Macédoine du Nord; de Madagascar; du Malawi; des Maldives; du Mali; du Maroc; de Maurice; du Mexique; de la Mongolie; du Monténégro; du Myanmar; de la Namibie; du Niger; du Nigéria; de la Nouvelle-Zélande; de la Norvège; de l'Ouganda; du Panama; du Paraguay; du Pérou; des Philippines; de la République de Corée; de la République démocratique du Congo; de la République démocratique populaire lao; de la République de Moldova; de la République dominicaine; de la République kirghize; du Royaume de Bahreïn; du Royaume-Uni; du Rwanda; de Saint-Kitts-et-Nevis; de Saint-Vincent-et-les Grenadines; du Samoa; du Sénégal; de la Sierra Leone; de la Suisse; du Tadjikistan; du Tchad; du Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu; du Togo; des Tonga; de la Trinité-et-Tobago; de la Turquie; de l'Ukraine; de l'Union européenne; de l'Uruguay; du Vanuatu; du Viet Nam et de la Zambie.

Réaffirmant les objectifs de la Déclaration conjointe sur le commerce et l'autonomisation économique des femmes faite en marge de la Conférence ministérielle de l'OMC de 2017 à Buenos Aires,

Reconnaissant et soutenant les Objectifs de développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies, en particulier l'Objectif 5 consistant à parvenir à l'égalité des genres et à autonomiser toutes les femmes et les filles, ainsi que d'autres instruments soutenant l'égalité des genres,

Reconnaissant les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration de Buenos Aires, ainsi que les travaux du Groupe de travail informel sur le commerce et l'égalité des genres, décrits dans le document INF/TGE/R/1 et reposant sur quatre piliers: examen des travaux analytiques réalisés, partage d'expériences, examen de la notion de "perspective tenant compte du genre" et de sa portée, et contribution au Programme de travail de l'Aide pour le commerce,

Reconnaissant que les femmes peuvent bénéficier du commerce, qu'elles constituent une force économique au niveau mondial, que l'augmentation de leur participation au marché du travail jusqu'au niveau de celle des hommes et le fait d'assurer la pleine reconnaissance de leurs droits économiques accroîtront le PIB des Membres, et que l'OMC peut offrir un cadre pour examiner la

* La présente révision vise à ajouter le Belize, la Chine, les États-Unis, le Kazakhstan, le Maroc, le Panama et le Royaume de Bahreïn en tant que co-auteurs de la déclaration.

question du commerce et de l'égalité des genres afin d'avoir une incidence positive sur l'autonomisation économique des femmes et de parvenir à une croissance économique durable,

Rappelant que les femmes continuent de se heurter à des obstacles disproportionnés qui sont exacerbés par la pandémie de COVID-19, en particulier les travaux domestiques non rémunérés, qui les empêchent de participer pleinement au commerce international et d'en bénéficier, et reconnaissant que divers instruments, politiques, programmes et accords économiques et commerciaux pourraient traiter ces obstacles,

Notant que le Groupe de travail informel sur le commerce et l'égalité des genres, avec l'aide d'organisations internationales, a entamé ses travaux techniques visant à mieux comprendre les liens entre le commerce et l'égalité des genres ainsi que les efforts déployés par les Membres pour permettre aux travailleuses et aux entrepreneuses d'exprimer leurs vues, et pour prendre ces vues en considération dans l'élaboration de leurs politiques nationales et commerciales,

Faisant fond sur les travaux effectués par le Groupe de travail informel sur le commerce et l'égalité des genres, et sur les renseignements recueillis et communiqués par le Secrétariat de l'OMC et d'autres organisations internationales, nous, Ministres et Chefs de délégation, convenons:

1. de continuer d'examiner, de développer et d'améliorer la collecte, au niveau national et/ou régional, de données ventilées par genre qui soient autant que possible comparables, et les analyses sur le commerce et le genre, qui serviront de base à l'élaboration de politiques éclairées tenant compte de l'égalité des genres,
2. d'exploiter les initiatives en matière de recherche pour éclairer les instruments et programmes de politique commerciale visant à soutenir l'autonomisation économique des femmes, et d'accroître leur participation au commerce international et leur leadership pour promouvoir l'égalité des genres,
3. d'étudier et d'analyser une perspective tenant compte du genre et les questions relatives à l'autonomisation économique des femmes dans le cadre des travaux de l'OMC, et
4. de promouvoir et de mettre en lumière la collaboration sur le commerce et l'égalité des genres entre les organisations internationales et régionales, et nos autorités compétentes respectives chargées du développement et d'autres domaines, dans le but d'intégrer une perspective tenant compte de l'égalité des genres dans l'Aide pour le commerce.

Nous donnons pour instruction à nos responsables de poursuivre les travaux concernant le commerce et l'égalité des genres et d'établir un plan de travail biennal comportant des points d'action concrets en vue de la treizième Conférence ministérielle de l'OMC (CM13), et de réexaminer le plan de travail après un an de mise en œuvre et d'informer par la suite périodiquement le Conseil général des progrès accomplis,

Nous donnons pour instruction au Groupe de travail informel sur le commerce et l'égalité des genres de continuer d'examiner l'effet de la pandémie de COVID-19 sur les femmes, et d'étudier les moyens de favoriser une reprise inclusive et de renforcer la résilience économique des femmes en recourant à des moyens améliorés de collecte des données pour promouvoir l'égalité des genres et l'équité de manière appropriée.
